

NOTE TECHNIQUE

PIECE N°2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ETUDE DES DANGERS

Nombre de pages : 12

Référence : S1362 11 0371 NT 03 A

Préparé pour :

DREAL

Par :

SOGEDEC



Distribution :

DREAL 3 copies / Sogedec 1 copie

A	10/09/12	Edition initiale.		
Indice	Date	Description de la modification		
DEKRA HSE 	Bénédicte NAUDET 	François SABATINI 	/	ETAT DU DOCUMENT <input type="checkbox"/> Bon Pour Observation, le __/__/__ <input checked="" type="checkbox"/> Bon Pour Exécution, le 10/09/12 <input type="checkbox"/> Conforme A Exécution, le __/__/__
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	AVIS CLIENT	

1. - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Conformément aux dispositions du décret du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code, l'étude d'impact doit faire l'objet d'un résumé non technique afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude (article R. 512-8 du code de l'environnement).

Cette étude d'impact comprend 13 parties principales consacrées respectivement :

- à l'impact sur le climat,
- à l'intégration paysagère et à l'impact visuel du projet,
- à l'impact sur les milieux naturels,
- à l'impact sur le sol et le sous-sol,
- à l'impact sur l'eau,
- à l'impact sur l'air,
- à l'impact sur le trafic,
- à l'impact sonore,
- à la gestion des déchets et sous-produits,
- aux effets sur la santé publique,
- à la gestion rationnelle de l'énergie,
- aux conditions de remise en état du site,
- enfin, aux mesures de protection de l'environnement.

Les principaux éléments de cette étude sont repris ci-après.

1.1. - EFFETS SUR LE CLIMAT

L'utilisation de l'électricité contribuera à éviter une augmentation de l'effet de serre.

Hormis le groupe électrogène de secours, il n'y aura pas d'autres installations de combustion.

Il n'y aura pas d'installation de réfrigération type groupes froids.

Le trafic routier généré par l'apport des produits et consommables pour les besoins de l'entreprise SOGEDEC et celui généré par le personnel sera peu conséquent.

On peut ainsi considérer que les rejets en gaz d'échappement seront négligeables.

Compte tenu de ces éléments, l'impact sur le climat lié à l'exploitation du futur bâtiment SOGEDEC sera négligeable.

1.2. - INTEGRATION PAYSAGERE ET IMPACT VISUEL

Le contexte paysager dans lequel s'insèrera le futur bâtiment SOGEDEC est caractérisé par l'emprise du site SNCF, à savoir :

- des bâtiments à vocation industrielle (essais moteurs, lessivage, ...) ou désaffectés (ancien atelier réchauffeurs),
- des voies ferrées.

Les plus proches habitations se situent à 400 mètres côté Est du futur bâtiment SOGEDEC le long de l'avenue de Bretagne (maisons individuelles et logements collectifs).

La présente demande d'autorisation impliquera la construction d'un bâtiment industriel sans augmentation de l'emprise foncière du site d'exploitation SNCF.

Le futur bâtiment sera construit selon les exigences imposées par la zone UZ du Plan Local d'Urbanisme.

Le site TECHNICENTRE SNCF incluant le futur bâtiment SOGEDEC ne se situe dans aucun périmètre de protection concernant les sites et monuments classés ou inscrits.

Compte tenu de ces éléments, l'architecture et l'aspect extérieur du futur bâtiment SOGEDEC ainsi que l'aménagement paysager du site secteur en référence au Plan Local d'Urbanisme pour le secteur UZ permettront de garantir une homogénéité visuelle du terrain industriel.

1.3. - IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

Le recensement des enjeux environnementaux dans le secteur du Mans indique que le terrain occupé par le futur bâtiment SOGEDEC n'affecte aucun espace naturel protégé (ZNIEFF, NATURA 2000, ...).

Aucune ZNIEFF ou zone NATURA 2000 n'est également recensée aux abords immédiats du site TECHNICENTRE SNCF incluant le futur bâtiment SOGEDEC.

La zone NATURA 2000 la plus proche est la Vallée du Narais, forêt de Bercé et Ruisseau du Dinan numérotée fr5200647 localisée à plus de 12 km à l'Est du site TECHNICENTRE SNCF.

Compte tenu de la distance d'éloignement de cette zone NATURA 2000, de l'implantation du futur bâtiment SOGEDEC au sein d'un site industriel en exploitation depuis plusieurs décennies et dans un environnement urbanisé, l'impact de la nouvelle activité SOGEDEC sur cette zone NATURA 2000 sera nul.

1.4. - IMPACT SUR LE SOL/SOUS-SOL

Les sols du futur bâtiment SOGEDEC seront protégés par une dalle bétonnée étanche limitant considérablement tout impact direct sur le sol en cas de fuites résiduelles de produits liquides.

Les sas de traitement seront constitués de parois étanches puis reliés par un couloir de liaison de 2 m de large, également étanche.

Les huiles moteur et huiles hydrauliques utilisées pour la maintenance des machines seront stockées en bidons de 200 L dans un local technique sur rétention de capacité conforme à la réglementation en vigueur.

Il n'y aura pas de déchets liquides dangereux mis en jeu dans le cadre de la future activité SOGEDEC.

La société SOGEDEC possèdera une cuve aérienne de 5.000 L contenant du gasoil pour l'alimentation des moteurs pompes et du groupe électrogène de secours. Cette cuve double paroi sera également entreposée sur une surface étanche et sera installée dans un local exclusif au sein du local technique, fermé, aéré et ayant des caractéristiques de résistance coupe feu, conformément à la réglementation en vigueur.

Les mesures de protection du sol et du sous-sol qui seront prises dans le cadre de la future activité SOGEDEC concernant l'étanchéité des sols du bâtiment ainsi que les dispositifs de rétention des produits liquides (huiles et gasoil) garantiront l'absence d'impact sur ce milieu en fonctionnement normal et ne seront pas de nature à dégrader la qualité des sols en place.

1.5. - IMPACT SUR L'EAU

Le dispositif d'assainissement propre au futur bâtiment SOGEDEC permettra de collecter et prétraiter séparément :

- les eaux usées sanitaires et domestiques,
- occasionnellement les eaux résiduelles de décapage (après filtration),
- les eaux pluviales de toitures et de voiries.

Les eaux usées sanitaires et domestiques

Les eaux usées sanitaires et domestiques seront collectées via le réseau d'assainissement interne au site TECHNICENTRE SNCF pour rejoindre le réseau des eaux usées de la ville du Mans raccordé à la station de traitement de l'agglomération mancelle.

Les eaux résiduelles

L'eau de décapage à très haute pression (retrait de l'insonastic¹) et à ultra haute pression (retrait potentiel de l'enduit BECKER² et finitions manuelles) sera collectée par une rétention placée sous les zones de travail et régénérée en continu par un dispositif de filtration et une cuve tampon associée. L'installation fonctionnera en circuit fermé.

Les rejets nécessaires pour la maintenance ou le renouvellement des eaux seront effectués occasionnellement dans le réseau d'assainissement des eaux usées du site TECHNICENTRE SNCF après une filtration 5 µm.

La SNCF dispose d'une convention de déversement avec la communauté urbaine du Mans qui l'autorise à déverser ses eaux usées d'origine industrielle dans le réseau d'assainissement communal.

La société SOGEDEC prévoit de réaliser, une fois par semaine, une analyse de ses eaux usées issues de l'utilisation des douches, des sas de l'unité de chauffage et de filtration (UCF) de l'eau provenant des activités de désamiantage.

Compte tenu de la nature des rejets d'eaux résiduelles après une filtration 5 µm dans le réseau ne pouvant contenir d'hydrocarbures ni de métaux lourds, les analyses porteront uniquement sur la teneur en matières en suspension (MEST).

En cas de dépassement des teneurs, la société SOGEDEC s'engagera à prendre les mesures nécessaires pour réduire l'impact de ces rejets en conformité avec les valeurs limites réglementaires.

Les eaux pluviales

Les eaux pluviales de toitures du futur bâtiment de la société SOGEDEC et de voirie (voie d'accès au bâtiment) seront évacuées vers le réseau d'eaux pluviales existant du site TECHNICENTRE SNCF.

¹ Revêtement bitumeux épais pour la protection anti-vibratile et l'insonorisation.

² Enduit de carrossier utilisé pour la réparation des parois latérales extérieures et les dossiers de caisses.

Ces eaux pluviales seront rejetées au final dans la Sarthe après avoir transitées par un bassin de décantation (situé Boulevard Pierre Piffault) géré par la SNCF (en cas de pollution par les hydrocarbures, une procédure de fermeture des vannes est mise en œuvre).

Le nettoyage et l'entretien de ce bassin de décantation sont actuellement gérés par la SNCF. Il en sera de même lors de l'exploitation du nouveau bâtiment SOGEDEC.

Etant donné qu'il s'agira essentiellement d'eaux pluviales de toiture relarguées dans le réseau d'eaux pluviales du site TECHNICENTRE SNCF (les eaux de voirie étant limitées à la future voie d'accès au bâtiment avec un trafic de véhicules limité et occasionnel), la société SOGEDEC ne prévoit pas de contrôle de ses rejets.

Conformité vis-à-vis des objectifs et enjeux du SDAGE

La nappe des Sables du Cénomaniens ne se révèle que rarement par des sources mais elle est exploitée par forages surtout au Mans. Cette nappe n'est sollicitée que pour des adductions privées en raison de l'alimentation du Mans à partir de l'Huisne.

Cette nappe est bien protégée des pollutions microbiennes en raison du bon pouvoir filtrant des sables mais est susceptible d'être impactée par d'éventuelles pollutions chimiques.

Rappelons que la société SOGEDEC n'utilisera pas cette ressource souterraine puisqu'elle ne sera pas alimentée en eau par l'intermédiaire d'un puits de forage.

Du point de vue de la gestion quantitative de la nappe des Sables du Cénomaniens, la société SOGEDEC ne sera pas à l'origine d'un impact par rapport à la situation actuelle.

Les eaux usées sanitaires et domestiques rejoindront le réseau de collecte commun au site SNCF pour rejoindre le réseau des eaux usées de la ville du Mans.

Par conséquent, les eaux usées sanitaires et domestiques seront traitées à la station d'épuration communale.

Quant aux eaux pluviales de voiries collectées sur les voiries et zones de parking (personnel et visiteurs), celles-ci transiteront par un bassin de décantation géré par la SNCF puis seront finalement déversées dans le milieu naturel sans impact constaté.

Compte tenu de ces éléments, les activités et installations futures de la société SOGEDEC sont conformes aux objectifs et enjeux du SDAGE du Bassin Loire-Bretagne.

Conclusion

Compte tenu de l'ensemble des mesures prises et envisagées pour l'assainissement des eaux usées sanitaires, des eaux résiduaires de process et des eaux pluviales, l'impact généré sur le milieu "eaux superficielles" lors de l'exploitation normale de l'établissement industriel SOGEDEC sera considérablement réduit.

1.6. - IMPACT SUR L'AIR

Eu égard aux futures activités exercées par la société SOGEDEC, les sources d'émissions à l'atmosphère seront :

- les moteurs pompes UHP (Ultra Haute Pression) et THP (Très Haute Pression) générant des gaz de combustion canalisés,
- le réseau d'extraction d'air des sas de traitement, des sas de décontamination du personnel et du matériel et le couloir d'accès pouvant être à l'origine de fibres d'amiante,
- les véhicules à moteur thermique (voitures du personnel, camions).

Dispositifs d'extraction de l'unité de désamiantage

Les 3 sas de travail disposeront d'un extracteur indépendant qui permettra :

- un taux de renouvellement horaire minimum de 6 des zones de travail,
- une dépression par rapport à l'extérieur de 15 Pa.

Le sas de décontamination du personnel, le sas matériel et le couloir d'accès seront également confinés dynamiquement avec :

- un débit d'extraction de 350 m³/h au niveau du sas de décontamination,
- un débit d'extraction de 450 m³/h au niveau du sas matériel,
- une dépression par rapport à l'extérieur de 15 à 20 Pa,
- une vitesse d'air en tout point des sas entre 1 et 2 m/s.

Chaque extracteur sera équipé de filtres HEPA (à très haute efficacité) qui seront changés lorsque l'indicateur de charge dépassera les 700 pascals (une charge comprise entre 600 et 700 pascals indique un filtre conforme).

Véhicules à moteur thermique

Les rejets atmosphériques générés par le trafic des véhicules lié à la future activité SOGEDEC se limiteront aux émissions de gaz d'échappement constitués :

- d'oxydes de carbone (CO₂ et CO en cas de combustion incomplète),
- d'oxydes d'azote (NO et NO₂),
- de particules,
- de Composés Organiques Volatils.

Conclusion

Compte tenu de l'ensemble des mesures prises pour limiter les rejets atmosphériques, l'impact généré sur le milieu "air" lors de l'exploitation future de l'établissement SOGEDEC sera considérablement réduit et ne sera pas de nature à dégrader la qualité de l'air ambiant.

1.7. - IMPACT SUR LE TRAFIC

Le seul moyen de transport utilisé dans le cadre des futures activités SOGEDEC sera le réseau routier.

Le trafic routier généré par l'établissement SOGEDEC sera essentiellement lié :

- à l'approvisionnement des produits d'exploitation tels que les huiles et le gasoil,
- à l'évacuation des déchets amiantés,
- au personnel de l'entreprise.

Avec une estimation de l'ordre de 43 passages par jour du lundi au vendredi, l'impact de ce trafic routier restera faible par rapport au trafic global du secteur.

1.8. - IMPACT SONORE

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation d'exploiter, une campagne de mesures sonores en environnement extérieur a été réalisée le 9 août 2012 au droit du site SOGEDEC afin de caractériser l'impact sonore des activités et installations de l'entreprise sur son voisinage.

Dans le cadre des futures activités de la société SOGEDEC, les nuisances sonores auront principalement pour origine le fonctionnement des pompes THP et UHP. Celles-ci seront installées dans un local technique avec isolation phonique.

L'environnement immédiat du futur bâtiment SOGEDEC est caractérisé par des voies ferrées et des bâtiments à vocation industrielle ou désaffectés du site TECHNICENTRE SNCF.

A noter que les plus proches habitations (maisons individuelles et logements collectifs) se situent à 400 m côté Est du futur bâtiment SOGEDEC le long de l'avenue de Bretagne.

En régime nominal (à partir du début d'exploitation en 2013), le personnel SOGEDEC sera constitué d'une seule équipe selon une plage horaire de 8 h en journée. A partir de 2014/2015, l'installation pourra être exploitée en 2x8 (15 agents et techniciens) :

- 1^{ère} équipe : 7 h – 14 h 30,
- 2^{ème} équipe : 14 h 30 – 22 h.

Compte tenu du niveau de bruit résiduel mesuré au point n° 3 (limite de propriété du site SNCF côté Ouest à 80 m du futur bâtiment SOGEDEC) et du contexte sonore ainsi caractérisé au cours de la campagne de mesures, un niveau sonore limite de **70 dBA** pourra être admis en limite de propriété.

1.9. - IMPACT LIE A LA GESTION DES DECHETS

Les déchets produits par l'établissement SOGEDEC seront :

- des Déchets Non Dangereux (DND) : filtres du circuit de traitement de l'eau de l'installation de décapage THP et UHP
- des Déchets Dangereux (DD) : déchets amiantés et filtres HEPA pour le traitement de l'air

Les déchets d'amiante ainsi récupérés feront l'objet d'un tri sélectif par le personnel SOGEDEC (séparation des EPI, des consommables et des différents types de matériaux amiantés).

Une fois triés, ces déchets amiantés seront conditionnés en double sacs étiquetés "amiante" puis placés en Grand Récipient Vrac (GRV) ou sous double enveloppe polyane avant d'être palettisés.

Ces déchets amiantés seront ensuite scellés conformément à la réglementation en vigueur. Ils seront ensuite stockés dans une zone dédiée à cet effet, soumise à des conditions d'accès particulières, hors d'eau et à l'abri des UV.

Ces GRV seront ensuite chargés à l'aide d'un chariot de manutention pour un transport par voie terrestre (transporteur agréé suivant l'arrêté relatif aux transports des marchandises dangereuses par voies terrestres du 29 mai 2009) vers les centres d'enfouissement technique de classe 1, 2 ou 3.

Les mesures envisagées par la société SOGEDEC permettront une gestion optimale des déchets de l'établissement :

- Tri interne des déchets dangereux et non dangereux
- Formation du personnel
- Travail avec des transporteurs et éliminateurs agréés fournissant si besoin un CAP
- Aucun déchet n'est enfoui ni incinéré sur le site
- Suivi des déchets dangereux grâce à l'émission et l'archivage des Bordereaux de Suivi de Déchets
- Autorisation des sociétés de transport et de traitement des déchets par l'administration

1.10. - IMPACT SUR LA SANTE PUBLIQUE

Les milieux "sol", "eaux souterraines" et "eaux superficielles" n'ont pas été retenus comme vecteur de contamination potentielle pour les populations cibles.

Par conséquent, les composés susceptibles de générer un impact sanitaire sur les populations environnantes concernent uniquement le milieu "air".

Les conditions de travail ainsi que les mesures de prévention (confinement statique et dynamique, contrôle du taux d'empoussièrement de la zone de travail), de protection du personnel (E.P.I.) et de conditionnement des déchets amiantés envisagées par la société SOGEDEC réduiront tout risque sanitaire via le milieu air par des fibres d'amiantes.

La future activité SOGEDEC ne génèrera que :

- des rejets canalisés de gaz de combustion dus à l'alimentation en gasoil des pompes THP et UHP qui se dilueront dans l'atmosphère,
- des rejets diffus minimes de gaz d'échappement dus aux véhicules du personnel, à la collecte des déchets et à l'approvisionnement en gasoil (43 passages de véhicules / jour).

Les véhicules à moteur thermique génèreront quant à eux des émissions diffuses, à savoir les gaz d'échappement.

La voie d'exposition retenue sera l'inhalation de polluants sous forme gazeuse.

Risques sanitaires liés aux odeurs

La future activité SOGEDEC ne génèrera pas d'odeur puisque les opérations de décapage des voitures SNCF en fin de vie seront réalisées à l'eau sous très haute pression et ultra haute pression (pas d'utilisation de solvants).

Risques sanitaires liés aux bruits

Les premières zones habitées sont situées à plus de 400m à l'Est du site le long de l'Avenue de Bretagne. De ce fait, et compte tenu des émissions sonores résiduelles existantes sur le site TECHNICENTRE SNCF, l'impact du bruit propre à la future activité SOGEDEC restera faible.

Conclusion

Étant donné l'absence de polluant traceur de risque hormis les polluants émis par le trafic routier, la présence de circulation automobile importante sur les axes du secteur et la proximité de la zone industrielle Sud qui regroupe 279 entreprises, l'impact sanitaire des émissions atmosphériques générées par la future activité SOGEDEC n'a pas été développé et n'a fait l'objet d'aucune caractérisation quantitative des risques.

1.11. - GESTION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

La société SOGEDEC utilisera l'**électricité et le gasoil** comme sources d'énergie pour l'exploitation de son futur bâtiment de désamiantage au sein du site TECHNICENTRE SNCF au Mans.

Il n'est pas envisagé d'installations de combustion type chaudières.

La consommation prévisionnelle en électricité sera d'environ 350.000 kWh à partir du début d'exploitation en 2013 puis devrait augmenter en 2014 à 500.000 kWh compte tenu de l'augmentation du nombre de voitures à désamianter.

La consommation prévisionnelle en gasoil pourrait atteindre 80.000 L à partir du début d'exploitation en 2013 puis devrait augmenter en 2014 à 150.000 L compte tenu de l'augmentation du nombre de voitures à désamianter.

2. - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Conformément aux dispositions du décret du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code, l'étude de dangers doit faire l'objet d'un résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels (article R. 512-9 du code de l'environnement).

L'étude des dangers que peuvent présenter les installations en cas d'accident est destinée à identifier et décrire les risques (incendie, explosion, toxicité) dus aux dysfonctionnements pouvant conduire à des conséquences dommageables pour l'environnement.

Une Analyse Préliminaire des Risques a permis de présenter les **risques principaux, d'origine externe ainsi que d'origine interne** liés aux produits, aux équipements et à l'exploitation du site.

Compte tenu des activités de l'établissement SOGEDEC, de ses installations et de son environnement, les scénarii retenus pour l'Analyse Détaillée des Risques sont les suivants :

- Incendie/Explosion
 - Bouteille de gaz acétylène
- Pollution du milieu naturel
 - Fûts d'huiles
 - Cuve aérienne de gasoil
 - Nouveau transformateur électrique à huile minérale
- Sanitaires
 - Retrait des enduits Insonastic et Becker

L'Analyse Détaillée des Risques doit aboutir à une cotation des risques en vue de les hiérarchiser. Cette cotation est effectuée à partir :

- d'un niveau de probabilité P que le dommage survienne,
- d'un niveau de gravité G de ce dommage.

Pour chacun de ces phénomènes dangereux, les causes et conséquences ont été déterminées et les sécurités (prévention, protection) identifiées. L'Analyse Détaillée des Risques a permis d'aboutir à une cotation des risques en vue de les hiérarchiser.

Au regard de la grille de criticité, il apparaît qu'aucun scénario étudié n'est situé dans la partie supérieure ou intermédiaire (cellules rouges ou orange) de la grille de criticité compte tenu des mesures de prévention et de protection envisagées par la société SOGEDEC au droit du futur bâtiment.

Par conséquent, aucune analyse des conséquences en cas d'accident ne sera réalisée afin d'apprécier l'ampleur des effets associés.